

Aménagement du paysage spécialité Conception et techniques Paysagères

RNCP12217 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	214p, 214n
Code(s) ROME	A1303
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Henri Poincaré (Nancy) Nancy I

<http://www.uhp-nancy.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le champ d'intervention de la Licence Professionnelle Aménagement du Paysage Conception et Techniques Paysagères comporte les activités principales suivantes :

- Sensibilisation aux activités développées en bureau d'étude en aménagement en tant qu'assistant d'ingénieur conseil
- Préparation à l'assistance des architectes paysagistes
- Etude et conception des projets d'aménagements du paysage

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire de la licence professionnelle doit :

- Connaître les grandes tendances de conception contemporaines
- Maîtriser les techniques d'aménagement
- Concevoir des projets d'aménagement
- Proposer des projets avec le souci d'une gestion écologique
- Maîtriser les méthodes de représentation
- Piloter et réaliser un projet d'aménagement

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

espaces verts paysages parcs et jardins

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire de la licence professionnelle Aménagement du Paysage Conception et Techniques Paysagères peut accéder à un poste :

- D'assistant technique en bureau d'étude ingénieurs conseils
- D'assistant concepteur en aménagement paysager chez un architecte paysagiste
- De second d'agence devant évoluer vers un poste de responsable d'agence

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 117 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 645
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

jury composé de : 2 universitaires + 1 partenaire + 1 professionnel

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

jury composé de : 2 universitaires + 1 partenaire + 1 professionnel

COMPOSITION DU JURY — VAE

Cf. jury VAE Université H. Poincaré-Nancy I

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.uhp-nancy.fr>

<http://www.uhp-nancy.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/12217/>